



Cahier d'acteur n°216

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Position de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA d'Eure-et-Loir sur le projet de LGV POCL

La Chambre d'agriculture est un organisme professionnel à caractère d'établissement public. Elle a pour vocation, d'une part de représenter les intérêts de l'agriculture et du monde rural, d'autre part de contribuer au développement de ceux-ci.

La FDSEA 28 est un syndicat agricole, dont un des rôles fondamentaux est de représenter la profession agricole auprès des pouvoirs publics et des élus politiques.

A travers ce cahier d'acteur, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir entendent attirer l'attention du maître d'ouvrage sur les impacts du projet pour les agriculteurs et insister sur la nécessité de prendre en compte la problématique agricole dans le débat public et tout au long du projet.

Le département d'Eure-et-Loir est concerné par les scénarii Ouest et Ouest Sud qui pourraient traverser des cantons à forte vocation agricole.

En participant au débat public, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir demandent que soient pris en considération l'activité agricole et le devenir des exploitations sur ces territoires.

Ce cahier d'acteur a été rédigé en commun par :



La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

10, rue Dieudonné Costes
28024 CHARTRES Cedex
Tel : 02 37 24 45 45
<http://www.eure-et-loir.chambagri.fr>



La FDSEA d'Eure-et-Loir

Maison de l'agriculture
10, rue Dieudonné Costes
28024 CHARTRES Cedex
Tel : 02.37.33.61.40
<http://www.fdsea.28@wanadoo.fr>

Un cahier d'acteur complémentaire à celui de l'APCA

La Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir s'associent pleinement à l'ensemble des recommandations et demandes de la profession agricole formulées dans le cahier d'acteur de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), dont les principes essentiels sont les suivants :

1. Les Chambres d'agriculture, partenaires du choix du tracé et de l'accompagnement du projet

2. Des prélèvements sur les surfaces agricoles limités et anticipés

3. Des impacts agricoles compensés pour une reconstitution du potentiel économique

4. Une compensation environnementale limitant les nouvelles contraintes pour les espaces agricoles

Un projet auquel la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir souhaitent être pleinement associées

Dans le dossier du maître d'ouvrage, page 13, la carte « 5 régions et 15 départements territorialement concernés » ne fait pas apparaître le département d'Eure-et-Loir comme « territorialement concerné » alors que la carte « Les infrastructures de transport de l'aire d'études », page 34, montre clairement une zone d'étude s'étendant jusqu'à la LGV Atlantique, ce qui impacterait les cantons de Janville, Orgères en Beauce, voire ceux d'Auneau et de Voves.

L'absence de gare en Eure-et-Loir ne signifie pas absence d'impact territorial, notamment pour l'agriculture.

L'agriculture eurélienne est directement concernée par les scénarii Ouest et Ouest Sud et cela d'autant plus que :

■ Le département d'Eure-et-Loir est un territoire principalement agricole, premier département de métropole producteur de céréales avec 4 318 exploitations et les trois quarts du territoire en culture – RA 2010

■ **90% des emprises ferroviaires nouvelles sont prélevées sur les terrains agricoles** – RFF Communiqué de presse du 1er mars 2011

■ La consommation d'espace, pour un tel projet, est au minimum de 7 ha par km

L'agriculture directement concernée par le projet



Source : Photothèque des Chambres d'agriculture

La Chambre d'Agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir sont particulièrement vigilantes quant à la préservation des terres et de l'activité agricoles. Elles souhaitent donc être pleinement associées au projet et demandent à RFF :

■ d'assurer la concertation, le plus amont possible, avec les exploitants agricoles

■ de limiter l'emprise foncière sur les terres agricoles

■ d'anticiper les prélèvements fonciers, sans attendre la Déclaration d'Utilité Publique, en mobilisant les modes d'aménagement existants ainsi que les organismes dédiés pour le faire

■ de compenser l'emprise foncière à valeur productive équivalente par des terres aujourd'hui en friche et/ou non exploitées pour maintenir la surface agricole utile

■ l'indemnisation de l'intégralité des préjudices subis par les exploitants agricoles.

La nécessité de protéger le foncier agricole en Région Centre

En France, l'équivalent d'un département français de foncier agricole disparaît tous les 10 ans. La région Centre n'échappe pas au phénomène avec une artificialisation des terres agricoles à hauteur de 5 500 hectares par an. Elle est par conséquent la 4ème région française la plus touchée par l'urbanisation et l'aménagement du territoire, parmi lesquels le développement des infrastructures de transports joue un rôle important.

Le département d'Eure-et-Loir, constitué à 77% de terres agricoles, perd chaque année approximativement 500 ha de terres agricoles, soit l'équivalent en terres agricoles de 2 communes tous les dix ans.

Or l'agriculture joue un rôle important au niveau des territoires, sur les plans social, économique et environnemental.

Il apparaît donc fondamental de préserver la ressource foncière, ainsi que le veut la loi SRU du 13/12/2000, en limitant l'artificialisation du foncier agricole et en considérant l'espace agricole comme support d'une activité économique durable.

C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir préconisent le choix d'un tracé jumelé avec les infrastructures existantes et la recherche de compensation foncière sur des terres aujourd'hui en friches.

La Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir souhaitent que les cantons de Janville et d'Orgères en Beauce soient épargnés

Les tracés Ouest et Ouest Sud sont susceptibles de traverser les cantons de Janville et d'Orgères en Beauce. Or, ces deux cantons sont parmi les 10 premiers cantons de la Région Centre en termes de potentiel économique agricole (Production brute standard en euros) - Source : AGRESTE - DRAAF - Centre Recensement Agricole 2010.

Orgères en Beauce est 7ème et Janville 9ème, c'est dire leur importance sur le plan agricole et économique. Or, il existe déjà beaucoup d'infrastructures sur ces territoires : ligne de chemin de fer, A20, éoliennes, poste électrique et pylones...

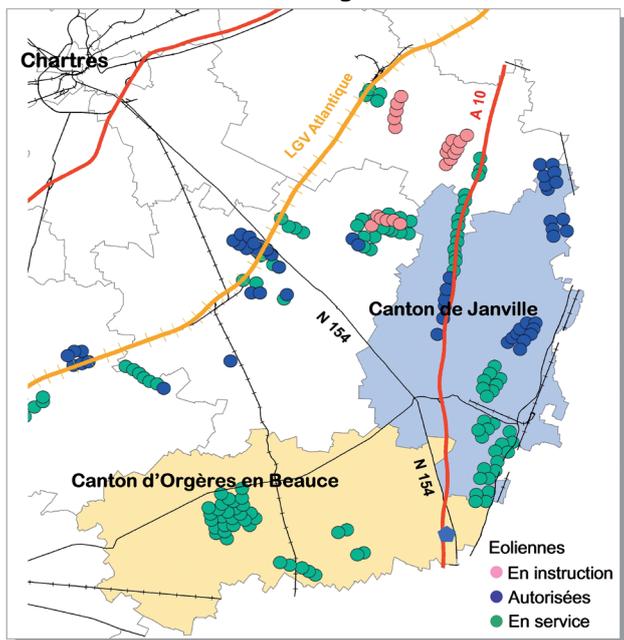
D'ici 2015, il est également prévu le réaménagement de la RN154 avec sa mise en concession autoroutière, ce qui aura un impact important en terme de

consommation de l'espace agricole. Une nouvelle infrastructure risque d'altérer définitivement l'espace agricole ; directement par la consommation d'espace et indirectement par effet de mitage.

En outre, compte tenu du nombre et de la position des infrastructures existantes, un ouvrage supplémentaire sur cette zone paraît difficile à positionner sans engendrer des travaux et coûts supplémentaires (traversées d'autoroute notamment).

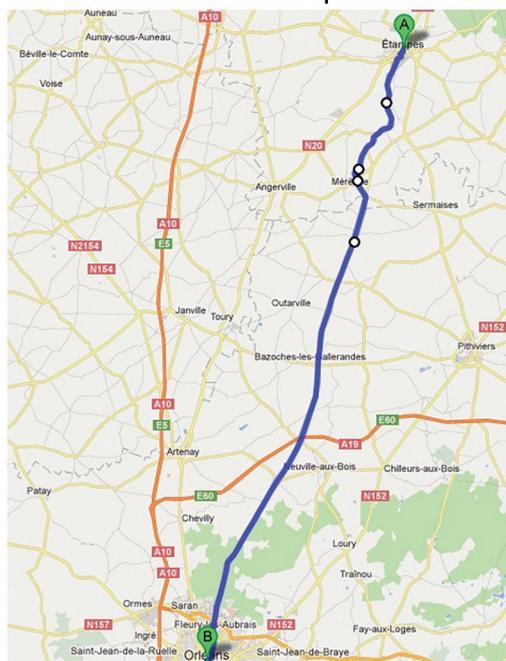
Pour toutes ces raisons, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir demandent que le tracé des scénarii Ouest et Ouest Sud suive le tracé de l'ancienne voie romaine de Paris à Orléans, soit les départementales 49 et 97 qui relient Etampes à Orléans en passant par Méréville.

Les infrastructures au sud-est de l'Eure-et-Loir Cantons de Janville et Orgères en Beauce



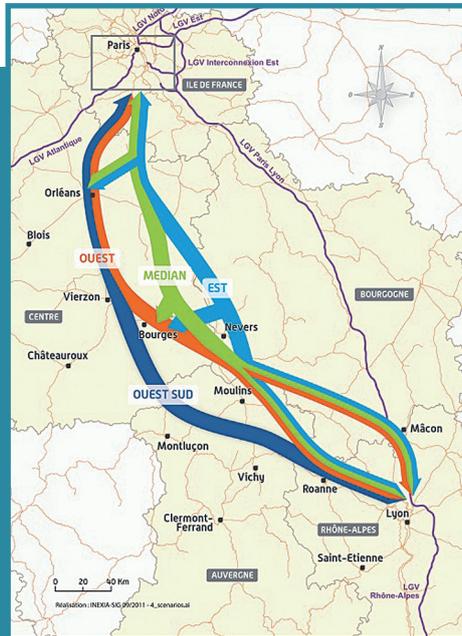
Source : IGN, DDT 28, CA 28

Le tracé de l'ancienne voie romaine Les D49 et D97 d'Etampes à Orléans



Source : <http://maps.google.fr/maps?q=etampes>

Un projet qui peut favoriser le développement des territoires de la Région Centre mais ne profitera guère à l'Eure-et-Loir



La Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir reconnaissent l'intérêt du projet de LGV POCL pour la Région Centre.

A ce titre, le scénario Ouest est le plus intéressant car c'est celui qui dessert le plus grand nombre de villes de la Région Centre. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir considèrent qu'une desserte directe d'Orléans peut être utile et nécessaire pour le Loiret.

L'intérêt du projet pour l'Eure-et-Loir est moins évident. Tout au plus la ligne permettra-t-elle de faciliter les déplacements des euréliens sur Lyon.

Compte-tenu de ces différents éléments, la Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir se positionnent en faveur du scénario Ouest avec déviation à l'est d'Orléans, tout en insistant sur la nécessité de limiter les emprises afin de préserver l'espace et l'activité agricoles.

CONCLUSION

La Chambre d'agriculture et la FDSEA d'Eure-et-Loir :

- Se prononcent pour le scénario Ouest, qui dessert directement Orléans et est le moins onéreux
- Se prononcent pour la variante Orléans Est, qui prévoit un contournement d'Orléans par l'est
- Souhaitent que le tracé suive les départementales 49 et 97 (ancienne voie romaine) qui relie Etampes à Orléans
- S'inscrivent pleinement dans les recommandations et demandes de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)



La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10, rue Dieudonné Costes
28024 CHARTRES Cedex
Tel : 02 37 24 45 45
<http://www.eure-et-loir.chambagri.fr>

La FDSEA d'Eure-et-Loir
Maison de l'agriculture
10, rue Dieudonné Costes
28024 CHARTRES Cedex
Tel : 02.37.33.61.40
<http://www.fdsea.28@wanadoo.fr>

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL